

Arrêté portant composition du comité social d'administration spécial départemental (CSA-SD) de Saône-et-Loire

L'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de Saône-et-Loire,

Vu les articles L.251-1 à L.254-6 du code général de la fonction publique ;

Vu les articles R.252-1 et suivants du code général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 28 avril 2022 portant création de comités sociaux d'administration ministériels de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu les résultats des élections professionnelles au comité social départemental du 8 décembre 2022 ;

Vu les propositions de mesdames et messieurs les secrétaires généraux des syndicats FSU, UNSA éducation, FNEC-FP-FO, SGEN-CFDT et CGT Educ'action ;

ARRÊTÉ MODIFICATIF :

Article 1^{er}

Le comité social d'administration spécial départemental de Saône-et-Loire comprend, outre l'inspectrice d'académie, directrice des services départementaux de l'éducation nationale ou son représentant qui le préside, le secrétaire général ou son représentant.

Article 2

Sont nommés en qualité de représentants du personnel, les dix membres titulaires et dix membres suppléants, élus au scrutin de liste dans les conditions fixées à l'article 20 du décret du 20 novembre 2020 susvisé, suivants **(les modifications des identités des membres sont affichées en caractère gras)** :

1. Au titre de la FSU

a) Représentants titulaires [4 sièges]

Monsieur Marc BRUNEAU	Professeur des écoles, Ecole Pauline Kergomard, Chalon-sur-Saône
Monsieur Romain MORLAT	Professeur, Collège Saint-Exupéry, Mâcon
Madame Fanny N'GOM	Professeure des écoles, SESSAD des PEP, Saint-Rémy
Monsieur Jean-François POUJEADE	Professeur, Collège Saint-Exupéry, Mâcon

b) Représentants suppléants [4 sièges]

Monsieur Philippe BERNARD	Professeur, Collège Pierre Vaux, Pierre de Bresse
Madame Aude BONNOTTE	Professeure des écoles, Ecole Laennec, Chalon-sur-Saône
Madame Eponine MILER	Professeure des écoles, Ecole Grand Champ, Péronne
Monsieur Samuel MORNET	Professeur, Collège En Bagatelle, Tournus

2. **Au titre de l'UNSA Education**

a) Représentants titulaires [2 sièges]

Madame Nadège BUGUET	Professeure, Collège Les Bruyères, La Clayette
Madame Maud PETIT	Professeure des écoles, Ecole Lucie Aubrac, Marcigny

b) Représentants suppléants [2 sièges]

Madame Sonia BOSSU	Professeure des écoles, Ecole Saint-Exupéry, Chalon-sur-Saône
Madame Claire MADOUJ	CPE, Collège Schuman, Mâcon

3. **Au titre de la FO-FNECFP**

a) Représentants titulaires [2 sièges]

Madame Virginie MAZILLE	Professeure des écoles Ecole Clairs Logis, Chalon-sur-Saône
Madame Guylaine AUBERTHIER	Professeur des écoles, Ecole Vial Vincent, Louhans

b) Représentants suppléants [2 sièges]

Monsieur Florian DOMERGUE	Professeur, Collège Nicolas Copernic, Saint-Vallier
Madame DORE Valérie	Professeure, Ecole maternelle, Leynes

4. Au titre du Sgen-CFDT

a) Représentant titulaire [1 siège]

Madame Anne BRUGNIAUX CPE,
Collège Louis Pergaud, Couches

b) Représentant suppléant [1 siège]

Monsieur Laurent BOIRET Professeur,
Collège David Niepce, Sennecey-le-Grand

5. Au titre de la CGT Educ'action

a) Représentant titulaire [1 siège]

Monsieur Cyrille BERNIZET Professeur,
Collège Henri Vincenot, Louhans

b) Représentant suppléant [1 siège]

Madame Alexandra CLABAUT Professeure des écoles,
Ecole Pauline Kergomard, Chalon-sur-Saône

Article 3

Le secrétaire général de la direction départementale de l'éducation nationale de Saône-et-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs.

Fait le 26 septembre 2025

L'inspectrice d'académie,
directrice académique des services de
l'éducation nationale de Saône-et-Loire



Catherine PIERRE